



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 4 février 2026

Séance extraordinaire du conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte,
tenue le 4 février 2026 à 19 h 00.

Sont présents à cette séance: Son honneur Le maire, M. Michel Jasmin, préside
la session à laquelle assistent : M. Gabriel Richard, M. Benoit Sperano, Mme
Any-Pier Houle, M. Martin Tremblay, M. Nicolas Paradis, Mme Lucie
Chagnon

Assiste également à la séance, Mme Liette Martel, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Première période de questions
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 **Administration**
 - 2.1.1 Résolution amendant le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
 - 2.2 **Ressources humaines**
 - 2.3 **Présentation, dépôt et avis de motion**
 - 2.4 **Dépôt de rapports, documents, requêtes**
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
4. **TRANSPORT VOIRIE**
5. **SERVICES TECHNIQUES**
6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
7. **LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**
 - 7.1 **Bibliothèque**
 - 7.2 **Communication**
 - 7.3 **Loisirs**
8. **VARIA**
9. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Jasmin, maire déclare la présente séance ouverte.

1.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées, parmi la seule personne présente dans la salle.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BENOIT SPERANO

APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 ADMINISTRATION

2.1.1 RÉOLUTION AMENDANT LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026 à 19 h;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y apporter quelques modifications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY

APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 qui a été adopté le 26 janvier 2026 soit et est amendé comme suit:

2026-02-04-034

2026-02-04-035



N° de résolution
ou annotation

QUE des investissements totaux prévus de l'ordre de 30 432 310 \$, soit et est approuvé par le conseil municipal, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié sur notre site Internet.

2.2 RESSOURCES HUMAINES

2.3 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

2.4 DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE

5. SERVICES TECHNIQUES

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 BIBLIOTHÈQUE

7.2 COMMUNICATION

7.3 LOISIRS



N° de résolution
ou annotation

2026-02-04-036

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées, parmi la seule personne présente dans la salle.

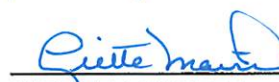
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY
APPUYÉ PAR : M. GABRIEL RICHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE la séance soit levée à : 19 h 07.


MICHEL JASMIN, MAIRE


LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



N° de résolution
ou annotation

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION - MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE				
Département	Explications	2026	2027	2028
	Solde disponible au 31 décembre 2024			
	Projection excédent 2024			
	Remboursement 2025			
	Affectation de 100K du surplus à la réserve Voirie			
	Suggestion affectation d'un surplus à la taxation générale			
	Taxation 2025			
	Solde disponible au 1er janvier 2025			
CONSEIL				
TOTAL CONSEIL		- \$	- \$	- \$
ADMINISTRATION - H-VILLE				
	Ingénierie génératrice hôtel de ville	40 000 \$		
	Génératrice hôtel de ville (incluant cabanon Luciole)	260 000 \$		
	Remplacement drain français bâtiment Desjardins		200 000 \$	
TOTAL ADMINISTRATION - H-VILLE		300 000 \$	200 000 \$	- \$
SERVICE INCENDIE - CASERNES				
	Peinture et réparations du revêtement caserne no.1 et calfeutrant - Entretien à mettre au fonctionnement en 2027			
TOTAL SERVICE INCENDIE - CASERNES		- \$	- \$	- \$
PROJET INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE				
Ensemble	Pavage rues Bellerive, Boisé, Écureuils	440 000 \$		
Ensemble	Pavage rues ave Opéra, du lac Opéra, 3ième ave. Lac Opéra		572 000 \$	
Ensemble	Pavage rue de la Montagne (des Cèdres à Menhirs)			448 000 \$
Ensemble	Pavage Mée Cochrane	750 000 \$		
Ensemble	Traitement de surface (Maréchal Ferrant, Batteuse et dom. Boisé du Cerf) 4.2 km	285 000 \$		
Ensemble	Traitement de surface (Langlois, Lac Dodon, Aumont) 3.7 km		290 000 \$	
Ensemble	Traitement de surface (Champagne, Mongeau, Duffy, de la Croix) 4.4 km			336 000 \$
Ensemble	4e rang - TRAVAUX - Étape 1		4 850 617 \$	
Ensemble	4e rang - TRAVAUX - Étape 2			4 850 617 \$
	Éclairage urbain travaux route 335 (incluant Hydro et électricien)	130 000 \$		
	Piste cyclable phase 2 Beauchamps	47 000 \$		
	Stationnement sentiers pédestres et raquettes	40 000 \$		
TOTAL PROJET INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE		1 692 000 \$	5 712 617 \$	5 634 617 \$
TRAVAUX PUBLIC - GARAGE				
Renouv. actif	Pick Up Voirie (1 camion par an)	- \$	75 000 \$	75 000 \$
Renouv. actif	Chargeur (loader)	450 000 \$		
Renouv. actif	Camion 10 roues neuf (rempl. #19) (AO en 2026)	7 000 \$	430 000 \$	
Renouv. actif	Camion 10 roues neuf (rempl. #XXX) (AO en 2027)			430 000 \$
	Mini chargeur Waker			165 000 \$
	Camion conciergerie (Promaster)		75 600 \$	
	Entrepôt sec garage - Construction		400 000 \$	
	Logiciel - suivie des heures de conduite - LOI obligatoire	24 000 \$		
	Remorque arrosage à fleur et accessoires (obligatoire 335)	25 000 \$		
	Système de levage pour camions	133 000 \$		
	Fourches pour pépinière	13 000 \$		
	Remplacement porte intérieure atelier	16 000 \$		
	Ingénieur structure de toit garage	20 000 \$		
	Réparation structure de toit garage	25 000 \$		
	Rouleau compacteur (location ?)	10 000 \$		
	Plaque vibrante 600 lbs	8 000 \$		
	Table et chaises cuisine mezzanine	10 000 \$		
TOTAL TRAVAUX PUBLICS - GARAGE		741 000 \$	980 600 \$	670 000 \$



N° de résolution
ou annotation

PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE				
Total promotion et dév. Économique		- \$	- \$	- \$
EAU - ÉGOUT - USINES				
R: 611-2016	Réfection de la 335 (Phase 2)	2 000 000 \$		
75% / 25%	Réfection usine et des postes de pompages + étang	4 500 000 \$		
	Augmentation de la capacité de prod.usine eau potable			
	Creusement nouveau puits	100 000 \$		
	Réhabilitation d'un puit	25 000 \$		
	Pompe d'eau usée neuve	11 500 \$		
	Installation de 4 coudes dans les étangs aérés	10 700 \$		
	Équipement espaces clos	14 000 \$		
TOTAL EAU - ÉGOUT - USINES		2 036 200 \$	125 000 \$	4 500 000 \$
ENVIRONNEMENT - BARRAGE				
75% / 25%	Plan et Devis - Réfection Barrage Bécaud	80 000 \$		
	Reconstruction du barrage Bécaud 2027	350 000 \$		
	Reconstruction - Barrage Condor (Estimation Stantec)	238 777 \$		
	Plan et Devis - Réfection Barrage Lac Rond	75 000 \$		
	Reconstruction du barrage du lac Rond 2028	150 000 \$		
	Voir règlement d'emprunt pour barrage			
TOTAL ENVIRONNEMENT - BARRAGE		318 777 \$	425 000 \$	150 000 \$
URBANISME				
	Véhicule à remplacer - #23 - RAV4 (10 ans)			
	Logiciel - Module PG installation sanitaire			
TOTAL URBANISME		- \$	- \$	- \$
LOISIRS - CENTRE D'ART - C. COMM.				
	Véhicule loisirs culture bibliothèque - non retenue			
	Nouveau panneau numérique (coin Beauchamps et 335)			
	Agrandissement fenêtres salle Guy Saint-Onge (devis et travaux)			
	Changer chaises de la grande salle	15 000 \$		
	Rénovation de la cuisine du Centre Guy Saint-Onge + entreposage sonorisation éclairage	2 500 \$	30 000 \$	
	Acoustique	30 000 \$		
	Installation et achat d'une laveuse et sècheuse	5 000 \$		
	Achat d'un DEA pour la grande salle	3 000 \$		
	Achat de mobilier urbain /abreuvoir	15 000 \$		
TOTAL LOISIRS - CENTRE D'ART - C. COMM.		40 500 \$	30 000 \$	30 000 \$



N° de résolution
ou annotation

ESPACES VERTS - PLAGE - PARCS				
R: 704-2022	Parc Philipon (TECQ 2024-2028)	50 000 \$		
	Parc à chien (335 près de Dufour)			
	Sentier Pédestre - PAFSSPA	167 000 \$		
	Jardin communautaire rue Larivière (incluant architecte paysagiste)	15 000 \$	35 000 \$	
	Scène extérieure parc Céline Gaudet et agora citoyenne	150 000 \$		
	Plan et devis scène extérieure	25 000 \$		
	Achat nouveau module de jeux Céline Gaudet	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$
	Sentier parc Céline	5 000 \$		
	Bonification des lumières de Noel dans le noyau villageois (sapin)	40 000 \$		
	Achat foyer extérieur + boîte fermée pour bois	6 000 \$		
TOTAL ESPACES VERTS - PLAGE - PARCS		348 000 \$	265 000 \$	120 000 \$
BIBLIOTHÈQUE				
	Nouvelle bibliothèque incluant Plan et Devis en 2025	100 000 \$	5 500 000 \$	
TOTAL BIBLIOTHÈQUE		100 000 \$	5 500 000 \$	- \$
BÂTIMENT - OSBL - PRESBYTÈRE- MDJ				
	Rampe -Presbytère et MDJ	13 000 \$		
	Investissement - CDMSC	500 000 \$		
TOTAL BÂTIMENT - OSBL - PRESBYTÈRE- MDJ		513 000 \$	- \$	- \$
	Grand Total	6 089 477 \$	13 238 217 \$	11 104 617 \$
		30 432 310 \$		
	Solde restant en 2025			



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 4 février 2026

Séance extraordinaire du conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte,
tenue le 4 février 2026 à 19 h 15.

Sont présents à cette séance: Son honneur Le maire, M. Michel Jasmin, préside
la session à laquelle assistent : M. Gabriel Richard, M. Benoit Sperano, Mme
Any-Pier Houle, M. Martin Tremblay, M. Nicolas Paradis, Mme Lucie
Chagnon

Assiste également à la séance, Mme Liette Martel, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Première période de questions
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 **Administration**
 - 2.1.1 Adoption d'un règlement - Règlement numéro 786-2026 pourvoyant à
l'imposition des taxes pour l'exercice financier municipal 2026
 - 2.2 **Ressources humaines**
 - 2.3 **Présentation, dépôt et avis de motion**
 - 2.4 **Dépôt de rapports, documents, requêtes**
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
4. **TRANSPORT VOIRIE**
5. **SERVICES TECHNIQUES**
6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
7. **LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**
 - 7.1 **Bibliothèque**
 - 7.2 **Communication**
 - 7.3 **Loisirs**
8. **VARIA**
9. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

2026-02-04-037

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Jasmin, maire déclare la présente séance ouverte.

1.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée, parmi la seule personne présente dans la salle.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE
APPUYÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 ADMINISTRATION

2026-02-04-038

2.1.1 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 786-2026 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER MUNICIPAL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du règlement numéro 786-2026 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'exercice financier municipal 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GABRIEL RICHARD
APPUYÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le règlement numéro 786-2026 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'exercice financier municipal 2026, soit et est adopté.



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

**RÈGLEMENT N°786-2026, POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR
L'EXERCICE FINANCIER MUNICIPAL 2026**

ATTENDU QUE la présentation, le dépôt du projet du présent règlement et l'avis de motion ont dûment été donnés lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 26 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

Que la Municipalité de Saint-Calixte adopte le présent règlement à toutes fins que de droit et qu'il soit décrété, statué et ordonné ce qui suit par le présent règlement;

ARTICLE 1a) : Une taxe foncière générale au taux de 0.3371 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation est par le présent règlement imposée et doit être prélevée pour l'exercice municipal 2026 sur tous les immeubles imposables de la municipalité, suivant leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir pour autant aux dépenses générales de la municipalité;

ARTICLE 1b) : Une taxe pour le service de la dette à long terme au taux de 0.0600 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation est par le présent règlement imposée et doit être prélevée pour l'exercice municipal 2026 sur tous les immeubles imposables de la municipalité, suivant leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour pourvoir aux frais de financement des règlements d'emprunt à la charge de l'ensemble de la municipalité;

ARTICLE 1c) : Une taxe générale au taux de 0.1351 \$ par (100 \$) d'évaluation est par le présent règlement imposée et doit être prélevée pour l'exercice municipal 2026 sur tous les immeubles imposables de la municipalité suivant leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur afin d'acquitter les éléments suivants, soit, notre quote-part pour le fonctionnement de la MRC de Montcalm et développement régional Montcalm ainsi que les frais inhérents au maintien à jour du rôle d'évaluation en vigueur pour valeur de 0.0582 \$, et afin de défrayer le coût du Service des incendies et de la sécurité civile pour une valeur de 0.0769 \$ de la MRC de Montcalm.

ARTICLE 1d) : Une taxe de 0.0827 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation est par le présent règlement imposée et doit être prélevée pour l'exercice municipal 2026 sur tous les immeubles imposables de la municipalité, suivant leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur, afin d'acquitter la facture de la Sûreté du Québec;

ARTICLE 2) : Qu'un tarif de 156.28 \$ par unité d'évaluation (numéro de matricule) pour l'entretien du réseau routier municipal, et qu'un tarif de 128.18 \$ par unité d'évaluation (numéro de matricule) afin de défrayer le coût du service d'urbanisme, et ce, pour tous les immeubles imposables de la municipalité soient imposées et prélevées pour l'année 2026 aux taux suivants;



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 3) : Qu'un tarif de 22.25 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour la réserve de la Voirie, qu'un tarif de 6.50 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour le fonds réservé aux élections et qu'un tarif de 4.50 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour la réserve de la vidange des boues, qu'un tarif de 4.50 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour la réserve bâtiment et qu'un tarif de 17.75 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour la réserve de fabrication (concassage et dynamitage) de matériel granulaire, et ce, pour l'année 2026 en vertu de la création des réserves financières et fonds réservés;

ARTICLE 4a) : Qu'un tarif pour l'opération du service d'aqueduc de 328.50 \$ sera imposé par unité de logement ou de commerce qui est desservi par ledit réseau;

ARTICLE 4b) : Qu'un tarif pour l'opération du système de traitement des eaux usées au montant de 184.00 \$ sera imposé par unité de logement ou de commerce qui est desservi par ledit réseau;

ARTICLE 5) : Qu'une taxe supplémentaire de 0.176 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation sera imposée et prélevée pour l'année 2026 sur les immeubles non résidentiels;

ARTICLE 6a) : Qu'un tarif pour les matières résiduelles de 193.28 \$ par unité de logement, commerce et industrie soit imposée et prélevée pour l'année 2026;

ARTICLE 6b) : Qu'un tarif de 7.33 \$ sera imposé par unité de logement afin de défrayer le coût d'acquisition de bacs à ordures roulants;

ARTICLE 7) : Que les taxes d'amélioration locale en vertu des règlements 600-2015, 611-2016, 615-2016, 628-2017, 629-2017, 637-2017, 640-2018, 650-2018, 673-2020 (modifié par le 676-2020 et le 707-2022) 731-2023 et 616-2019 (modifié par le 754-2024 et 755-2024-1) soient imposées et prélevées pour l'année 2026 aux taux suivants;

RÈGLEMENT NO 600-2015 – RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

103.61 \$ par unité de logement ou de commerce ou de terrains vacants desservis par ledit réseau prévu au règlement.

RÈGLEMENT NO 611-2016 – PAVAGE LAC CRISTAL

259.34 \$ par unité d'évaluation prévue au règlement.

RÈGLEMENT NO 615-2016 – PAVAGE MONTÉE CASINO

118.11 \$ par unité d'évaluation prévue au règlement.

RÈGLEMENT NO 628-2017 – RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES DU DOMAINE DES VALLÉES

119.50 \$ par unité d'évaluation prévue au règlement.

RÈGLEMENT NO 629-2017 – RÉFECTION 1ÈRE AVE BEAUPORT, BEAUBIEN ET D'UNE PARTIE RUE BEAUPORT



N° de résolution
ou annotation

184.62 \$ par unité d'évaluation prévue au règlement.

RÈGLEMENT NO 637-2017 – RÉFECTION BARRAGE DU LAC-DES-ARTISTES

66.67 \$ par unité d'évaluation prévue au règlement.

RÈGLEMENT NO 640-2018 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

15.44 \$ par unité de logement, de commerce et terrains vacants raccordés ou non prévu au règlement.

RÈGLEMENT NO 650-2018 – RÉFECTION ET PAVAGE LAC PINET

199.15 \$ par unité d'évaluation prévue au règlement.

RÈGLEMENT NO 673-2020 – CONSTRUCTION CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA CULTURE

4.10 \$ par unité de logement ou de commerce ou de terrains vacants.

RÈGLEMENT NO 731-2023 – RÉFECTION MONTÉE PINET URBAIN

8.87 \$ par unité d'évaluation prévue au règlement.

RÈGLEMENT NO 616-2019, 755-2024-1 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURE DE LA ROUTE 335

34.78 \$ par unité de logement ou de commerce ou de terrains vacants.

85.42 \$ par unité de logement ou de commerce ou de terrains vacants desservis par ledit réseau prévu au règlement.

ARTICLE 8) : Que le taux d'intérêt sur les taxes impayées ou tout autre montant dû à la municipalité soit fixé à 15% pour cent l'an;

Les intérêts seront calculés sur le ou les versements échus conformément au troisième alinéa de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ARTICLE 9) : Que les comptes de taxes de 300.00 \$ ou plus incluant les taxes foncières, les taxes de compensations et les taxes spéciales seront payables en quatre (4) versements égaux et ce, en vertu des prescriptions de l'article 252 de la *loi sur la fiscalité municipale*;

ARTICLE 10) : Qu'instructions sont données par le présent règlement à la directrice générale de préparer un rôle de perception de la taxe foncière générale et de toutes les taxes spéciales imposées par la municipalité et de prélever ces taxes.

RTICLE 11) : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-CALIXTE CE 4^E JOUR DE FÉVRIER 2026.


MICHEL JASMIN, MAIRE



N° de résolution
ou annotation

Liette Martel

LIETTE MARTEL, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÈS. ADJOINTE

2.2 RESSOURCES HUMAINES

2.3 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

2.4 DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE

5. SERVICES TECHNIQUES

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

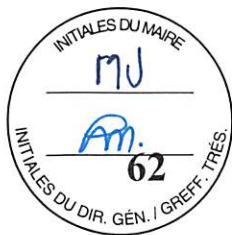
7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 BIBLIOTHÈQUE

7.2 COMMUNICATION

7.3 LOISIRS

8. VARIA



N° de résolution
ou annotation

2026-02-04-039

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelque question ont été posées, parmi la seule personne présente dans la salle.

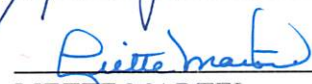
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BENOIT SPERANO
APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE la séance soit levée à : 19 h 26.


MICHEL JASMIN, MAIRE


LIETTE MARTEL,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».